REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1er SEPTEMBRE 2026

N° 7

Date de convocation : 24.08.2026
Date d'affichage : 10.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Laurence DUVAL, Sarah BREITENBACH, Steve VANHEULE, Aurélien VANHEULE, Christophe DESPREAUX, Chantal RENOUF, Nelly DELAHAYE, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absents excusés : Mmes Stéphanie ROUANET, M. Guillaume HOOGTERP, Mme Zoé CHANTRY.
Pouvoir : Mme Stéphanie ROUANET a donné pouvoir à M. Pascal CARPENTIER.

Mme Aline GRILLE est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Ordre du jour :

- Réalisation d'un prêt de 800 000€ auprès de la Banque des Territoires. Délibération
- Proposition commerciale de Confort Thermique pour l'installation d'une pompe à chaleur dans les bâtiments communaux. Délibération
- Choix des entreprises (Normaseine et Magniez) pour la viabilisation du terrain rue du Bout Cardais. Délibération
- Suivi des travaux Chemin des écoliers
- Questions diverses.

1. Objet : Autorisation d'emprunt pour la réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant de 800 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une salle communale – Maison des Associations située rue du Val Saint Martin.

Le Conseil Municipal de Crosville-la-Vieille, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Délibère,
Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 800 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique.
Montant : 800 000 euros.
Durée de la phase de préfinancement : 3 à 14 mois.
Durée d'amortissement : 25 ans.
Périodicité des échéances : Trimestrielle.
Index : Livret A

A cet effet, le Conseil autorise à l'unanimité, son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

2. Objet : Proposition commerciale de Confort thermique pour l'installation de pompe à chaleur dans les bâtiments communaux

Mr Le Maire soumet au conseil municipal la nécessité d'installer des pompes à chaleur dans les bâtiments communaux :

Un devis de Conforthermic d'un montant de 6361.10€ HT pour l'installation de 2 pompes à chaleur Air/Air Monosplit réversible a été présenté au Conseil.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, décide d'accepter le devis ci-dessus énoncé.

3. Objet : Choix des entreprises pour le terrassement et la viabilisation de 4 lots au 6 rue du Bout Cardais

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les devis des entreprises :

- NORMASEINE N° D-2026-0720 d'un montant de 30 115€ HT
- MAGNIEZ N° DE MPA 4081 d'un montant de 18 770 € HT

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'accepter le Devis N° DE MPA 4081 d'un montant de 18 770 HT de l'entreprise MAGNIEZ.

4. Objet : Suivi des travaux Chemin des Ecoliers

Travaux en cours : Réfection de la voie avec élargissement sur un tronçon et pose d'un enrobé.

5. Questions diverses :

- ✓ Un enduit à froid sera réalisé rue de l'église, à dater du 3 septembre.
- ✓ L'UVN organise sa course traditionnelle des jeunes cyclistes le 12 septembre.
- ✓ Déchèterie – Des observations ont été faites sur les nouveaux horaires.
- ✓ Cimetière : une réunion publique de fin de procédure est à fixer avec ADVITAM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.